

Peut-on changer de fac pour la L2 sans avoir les 60 ects ?

Par **Louhdcts**, le **10/12/2019** à **16:13**

Bonjour, j'aimerais savoir si après avoir validée son année de L1 droit (sans avoir 60 cts puisque je n'ai pas validée un ueo qui valée 2cts) on peut changer de fac pour la L2 sachant que la fac ou je veux aller n'a pas d'UEO mais du coup j'ai peur qu'elle ne m'accepte pas car je n'ai pas mes 60 cts. Dans ma fac, il s'en fout eux, on doit juste se demerder d'avoir les 180 cts au bout des 3 années.

Voilà, merci d'avance de m'éclairer sur cette question !

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/12/2019** à **07:58**

Bonjour

Le meilleur moyen d'avoir votre réponse est de contacter directement la scolarité de la fac en question.

Par **eehun**, le **25/06/2020** à **13:27**

Bonjour,

Je pense que votre situation a déjà été réglée vu la date à laquelle je poste mon commentaire mais ma réponse peut sûrement éclairer d'autres personnes.

Pour répondre à votre question, tout dépend de l'université vers laquelle vous souhaitez transférer votre dossier.

Pour ma part j'ai fait une demande de transfert de dossier pour ma L2 vers l'université de Bordeaux, ils ont accepté ma candidature à condition que mes 60 cts soient validés

Vous allez aussi devoir justifier votre demande par une lettre de motivation (je devais la faire directement sur leur plateforme) et leur procurer tous vos relevés de notes (dont ceux du baccalauréat)

Je vous conseille fortement de contacter l'université dans laquelle vous souhaitez transférer votre dossier car les modalités peuvent être différentes.

J'espère avoir aidé les personnes qui passeront ici.

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/06/2020** à **07:51**

Bonjour

Merci Eewun ! Effectivement vos explications pourront servir à d'autres étudiants qui seraient dans la même situation.

Encore merci.